



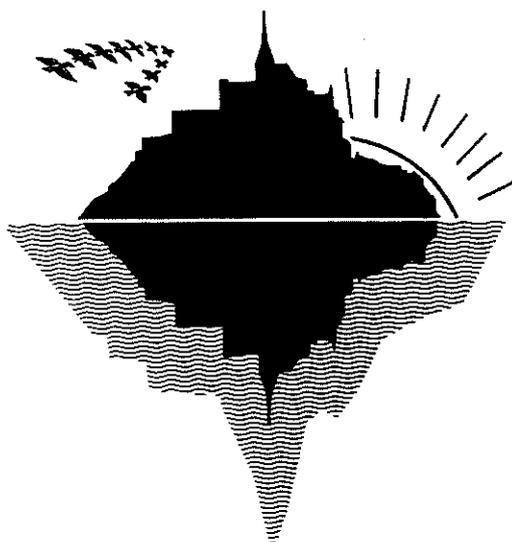
l'avenir en 1826 jours

**C**  
**O**  
**M**  
**I**  
**T**  
**E**  
**E**  
**C**  
**C**  
**O**  
**N**  
**O**  
**M**  
**I**  
**Q**  
**U**  
**E**  
**E**  
**T**  
**S**  
**O**  
**C**  
**I**  
**A**  
**L**

REGION BASSE - NORMANDIE

**AVIS**

**LA QUALITE**  
**DES EAUX LITTORALES**  
**EN BASSE-NORMANDIE**



*13 Décembre 1991*



Le Comité Economique et Social de Basse-Normandie s'est réuni le vendredi 13 décembre 1991, à l'Abbaye-aux-Dames, à Caen, sous la présidence de M. DROULIN, à l'effet notamment d'émettre un avis, dans le cadre de la préparation du 3ème Plan Régional, sur la qualité des eaux littorales en Basse-Normandie.

**LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BASSE-NORMANDIE,**

- Après avoir confié à la Commission n° 3 "Aménagement de l'espace urbain, rural et maritime - Tourisme - Habitat" le soin d'étudier cette question ;

- Après avoir pris connaissance du rapport intitulé "la qualité des eaux littorales en Basse-Normandie" ;

- Après avoir pris connaissance de l'avis de cette Commission spécialisée ainsi rédigé et amendé :

"Long de 470 kilomètres, le littoral de Basse-Normandie est aujourd'hui le siège d'activités économiques permanentes ou saisonnières d'une importance considérable. Ainsi le tourisme balnéaire et littoral, autrefois limité à quelques plages et stations, a connu un tel développement qu'il occupe et anime désormais des pans entiers de côtes bas-normandes. De même, la pêche et les cultures marines, avec en particulier la conchyliculture<sup>1</sup>, procurent de nombreux emplois et ont permis à certaines zones côtières, parfois moins hospitalières, de connaître une expansion remarquable.

Il va sans dire qu'avec ses productions de poissons, de crustacés, de coquillages, synonymes de fraîcheur et de naturel, et avec ses lieux de villégiatures encore calmes et accueillants, le littoral participe pour beaucoup à l'image de marque et à la notoriété de la Basse-Normandie.

Pour autant, cette image de marque positive est depuis plusieurs années régulièrement remise en cause par la publication annuelle de synthèses d'analyses des eaux de baignade, attribuant à une proportion non négligeable de nos plages des résultats médiocres, et par la prise de décisions réglementaires établissant l'insalubrité d'un certain nombre de gisements coquilliers et de zones à vocation conchylicole. Ces carences sont parfois criantes en certaines portions du littoral comme dans la partie Est du Calvados. En revanche, les autres zones, de loin les plus étendues, présentent, en particulier dans le département de la Manche, un niveau de salubrité satisfaisant, voire remarquable en certains points.

### La qualité des eaux littorales bas-normandes

En France la **qualité des eaux de baignade** est organisée d'après l'annexe 1 du Décret n° 81-324 du 7 avril 1981 modifié, directement inspirée de la directive du 8 décembre 1975 du Conseil des Communautés Européennes. Cette annexe contient un protocole relatif aux points de surveillance, aux prélèvements et analyses, à leur interprétation et à leur synthèse en fin de saison. Il faut souligner à cet égard que, tant au niveau européen que français, la conformité des eaux de baignade est appréciée de façon statistique au vu de l'ensemble des résultats d'une saison. Les prélèvements sont réalisés essentiellement entre le 15 juin et le 15 septembre. A la fin de la saison, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, chargée de cette mission, fait un rapport des résultats qu'elle présente au Conseil Départemental d'Hygiène. Pour les points ayant fait l'objet d'au moins dix prélèvements ou davantage, quatre catégories de qualité sont retenues :

- A (bonne qualité) ;

---

<sup>1</sup> - 25 % de la production française d'huîtres.

- B (qualité moyenne) ;
- C (eaux pouvant être momentanément polluées) ;
- D (eaux de mauvaise qualité).

Au plan détaillé, les côtes du Calvados font l'objet de 36 points de surveillance répartis sur 32 communes, la Manche de 98 points de surveillance répartis sur 65 communes.

Les résultats enregistrés au cours des neuf dernières années montrent pour les deux départements une tendance générale à l'amélioration. Toutefois, celle-ci diffère selon les départements :

♦ Le Calvados voit ses classements évoluer lentement. En neuf ans, le nombre de plages accédant à la catégorie A est minime puisque l'on passe de 0 en 1982 à 1 en 1990 (mais trois en 1985). L'évolution des classements en D est plus satisfaisante puisque de 6 plages concernées en 1982, il n'en reste plus qu'une en 1990. Globalement, la majorité des plages du Calvados est classée en C (eaux pouvant être momentanément polluées). Par secteur, les résultats sont médiocres en particulier à l'Est à partir de Port-en-Bessin et plus encore à partir de Lion-sur-Mer.

♦ La Manche connaît une évolution beaucoup plus positive. Les plages de catégorie A ont beaucoup augmenté pour atteindre près de 70 % de l'ensemble. Il n'existait pas en 1990 de plage classée en D. Il reste en ce département quelques points perfectibles, en particulier les secteurs de Granville, de Cherbourg, et la zone allant de Réville à Morsalines.

Pour 1990, le tableau ci-dessous résume bien la situation du littoral bas-normand (cf. cartes n° 1 et n° 2).

	CALVADOS	MANCHE
Eaux de bonne qualité -A-	2,80 %	68,40 %
Eaux de qualité moyenne -B-	27,80 %	22,40 %
Eaux pouvant être momentanément polluées -C-	66,60 %	9,20 %
Eaux de mauvaise qualité -D-	2,80 %	0 %

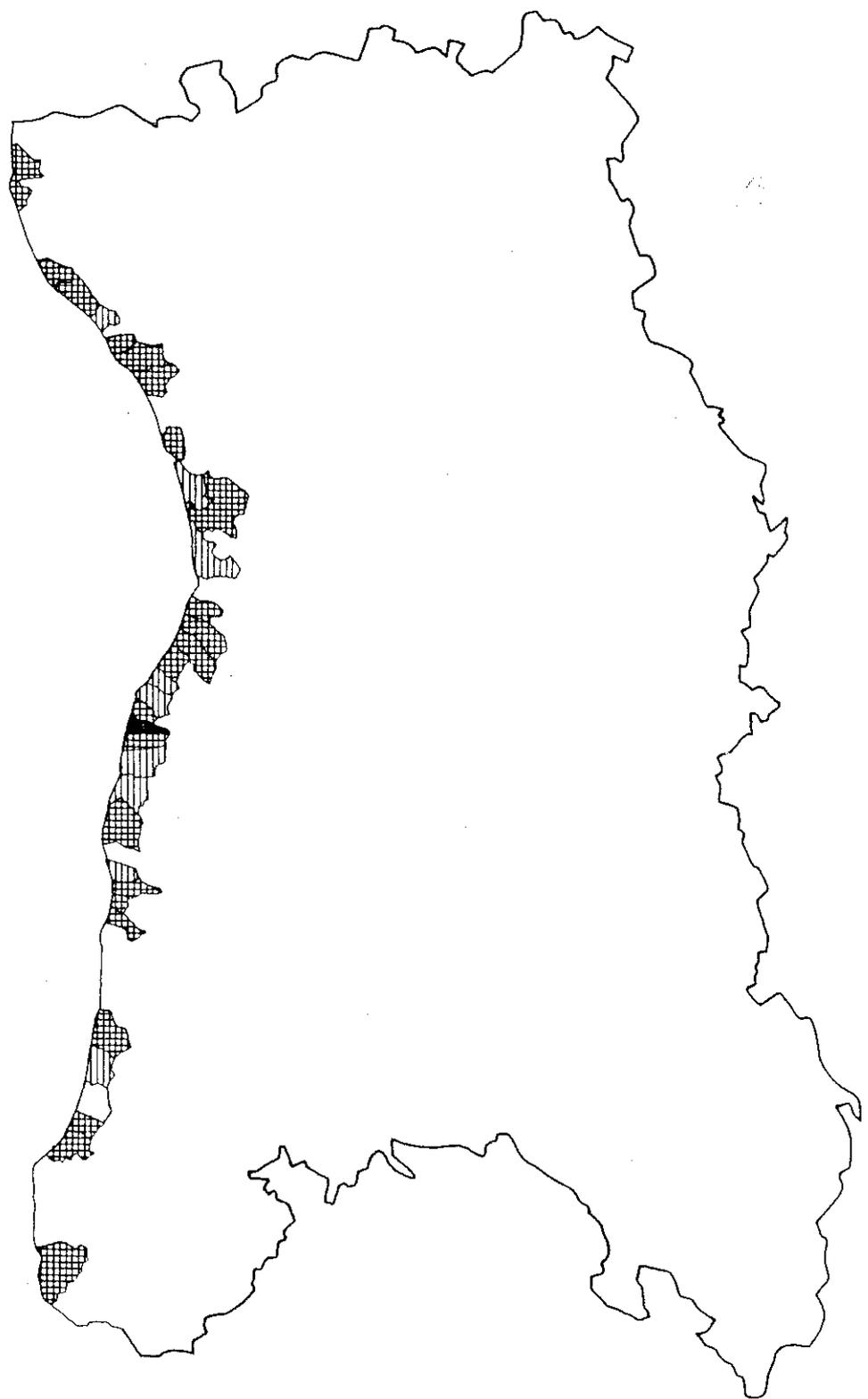
**La qualité des eaux conchylicoles et coquillères** revêt en Basse-Normandie une grande importance car en ce domaine l'enjeu est de deux ordres :

\* d'une part, respecter des normes sanitaires toujours plus drastiques, car il s'agit d'une activité commerciale à vocation alimentaire ;

\* d'autre part, se donner les possibilités d'étendre les aires de production pour répondre aux demandes d'un marché toujours susceptible de croître ou de se diversifier.

/...

CARTE N°1 -  
QUALITE DES EAUX DE BIGNAIDE: SAISON 1990



Catégorie: A B C D

/...

(Source: C.E.S.)

CARTE N° 2 -  
QUALITE DES EAUX DE BAINADE: SAISON 1990



(Source: C.E.S.)

/...

Trois textes font référence, à savoir un arrêté du 12 octobre 1976 et deux directives européennes du 30 octobre 1979 et du 15 juillet 1991 relatifs aux seuils de qualité pour l'eau et la chair des coquillages et aux conditions sanitaires de production et de mise en marché. I.F.R.E.MER. (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation des Mers) est chargé du suivi de la qualité des eaux conchylicoles par l'intermédiaire de trois réseaux de surveillance qui fonctionnent sur nos côtes de façon interdépendante :

- le Réseau National d'Observation (RE.N.O.) pour la surveillance de la qualité du milieu ;
- le Réseau de Surveillance Phytoplanctonique (RE.PHY.) ;
- le Réseau de Surveillance Microbiologique pour la surveillance de la qualité sanitaire des coquillages (RE.MI.).

Au plan détaillé, le littoral connaît en matière de qualité des eaux conchylicoles et coquillières également quelques problèmes avec :

\* la survenance de plus en plus régulière de phénomènes phytoplanctoniques, surtout en baie de Seine, avec notamment le *dynophysis*<sup>2</sup> ;

\* la présence de polluants (métaux lourds, phyto-sanitaires...) à des taux faibles mais cependant en progression en Baie de Seine pour le cadmium, le plomb et les P.C.B. (polychlorobiphényles) ;

\* l'existence de zones insalubres au plan bactériologique. Ces zones se trouvent massivement dans le Calvados, de la Baie de l'Orne à l'embouchure de la Seine, et ponctuellement dans la Manche avec Cherbourg et l'ensemble des havres de la côte Ouest (cf. cartes n° 3 et n° 4).

Ainsi, l'évolution globale de la qualité des eaux conchylicoles et coquillières est préoccupante notamment dans la partie Est du Calvados.

La qualité des eaux bas-normandes peut donc être appréciée selon deux approches différentes, d'une part au plan spatial :

\* de la Baie du Mont-Saint-Michel à Port-en-Bessin, des eaux globalement saines avec, çà et là, des points noirs dont l'éradication ne saurait trop tarder ;

\* de Port-en-Bessin à Honfleur, des résultats généralement médiocres et décevants, parfois franchement mauvais, tant en matière d'eaux de baignade que d'eaux conchylicoles, et en tout cas incompatibles avec les vocations accessibles à ces secteurs ;

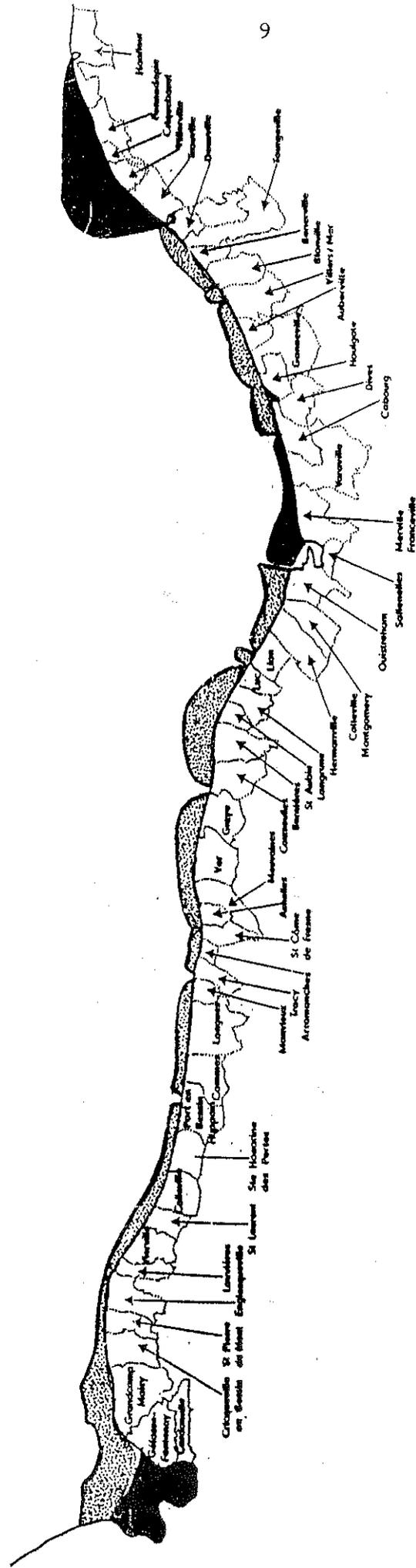
d'autre part au plan dynamique :

\* une évolution favorable dans le domaine des eaux de baignade quoique variable en intensité selon les départements concernés ;

---

<sup>2</sup> - L'*alexandrium*, autre manifestation planctonique, apparaît également sur le littoral nord de la Bretagne et présente une grande toxicité pour l'homme. Sa propagation jusqu'à nos rivages est possible.

CARTÉ N° 3  
**LA QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE DES EAUX CONCHYLICOLES**  
 (SELON LA DIRECTIVE EUROPÉENNE DE JUILLET 91)



100% des résultats < 300 C. fx ou < 230 E.coli.

90% des résultats entre 300 et 6000 C.fx  
 ou entre 230 et 4200 E.Coli.

Résultats entre 6000 et 60000 C.fx et > à 4200 E. coli.

Zone classée insalubre par décret



\* une stagnation dans le domaine des eaux conchylicoles et coquillières avec même des situations préoccupantes en Baie de Veys et surtout dans l'Est du Calvados.

### Les politiques et les moyens d'assainissement mis en oeuvre

Dès les années 1970, les Pouvoirs Publics manifestèrent un réel intérêt pour l'ensemble des questions ayant trait à l'assainissement de nos côtes. Cette préoccupation, inscrite d'ailleurs dans le Schéma d'Aménagement du Littoral bas-normand, fut mise en oeuvre dans le cadre de la coopération interrégionale entre les régions de l'Ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes). En outre, au début des années 1980, furent lancées des études de la Baie de Seine à la Baie du Mont-Saint-Michel, confiées à la Direction Régionale de l'Equipement, pour mieux identifier les nécessités et les objectifs d'une politique globale d'amélioration des eaux littorales. Ces études ont d'ailleurs évalué les aménagements d'assainissement indispensables à 600 MF (valeur 1990).

Ainsi, Communes, Départements, Région, Etat (par le biais du F.N.D.A.E.<sup>3</sup>) et Agence de l'Eau (ex-Agence Financière de Bassin) poursuivent aujourd'hui encore cette politique et complètent le système d'assainissement du littoral bas-normand.

Au plan de la collecte des effluents, on peut considérer dans le Calvados et la Manche que toutes les communes présentant des risques importants de pollution dus à de forts rejets sont équipées d'un réseau : 67 % des communes littorales calvadosiennes et 50 % dans la Manche. Il faut également préciser que les réseaux sont essentiellement séparatifs (pour environ 80 % d'entre eux).

Au plan du traitement des effluents, force est de reconnaître que les moyens techniques d'épuration mis en oeuvre sont importants et ce surtout dans le Calvados où, d'Arromanches à Honfleur, existe un front quasi-continu d'installations d'épuration. Sur le littoral du Calvados 67 % des communes sont dotées ou reliées à une station d'épuration et dans la Manche 49 % d'entre elles le sont. Les communes non reliées dans le Calvados ne représentent que 5 % des habitants et dans la Manche 10 % ; il s'agit de surcroît d'un habitat généralement diffus.

Enfin, des opérations de renforcement de la collecte et du traitement ont été menées ou sont envisagées dans les zones les plus sensibles :

<sup>3</sup> - Fonds National de Développement de l'Adduction d'Eau.

Trouville-Deauville (station d'épuration), Côte de Nacre (projet), Cherbourg (projet), Coutances (réseau et station d'épuration), Granville (réseau et station d'épuration).

\* \*  
\*

Ainsi, malgré les efforts considérables consacrés à l'assainissement du littoral bas-normand depuis une quinzaine d'années, l'évolution générale de la qualité des eaux s'avère insatisfaisante en un certain nombre d'endroits. Il n'est pas à cet égard erroné de penser que les altérations et les déficiences qualitatives constatées, en des lieux généralement identiques, peuvent, à force d'être répétées, nuire grandement aux intérêts et au développement du littoral de la Basse-Normandie.

Quels problèmes et quelles explications est-il possible d'apporter à cette situation préoccupante et paradoxale au point même d'inciter au découragement certaines des collectivités concernées ?

<p><b>Les contraintes et les problèmes d'assainissement rencontrés sur le littoral bas-normand</b></p>
--

Les contraintes et les problèmes rencontrés, essentiellement dans la partie calvadosienne orientale, sont principalement de nature physique et technique.

□ **Les contraintes physiques**

Au plan de la qualité des eaux littorales, le milieu physique est une donnée incontournable. Trois facteurs jouent un rôle indéniable : la nature des côtes dont les caractéristiques sont plus ou moins favorables au développement des bactéries ; les courants marins qui favorisent ou non la dispersion des apports ; les vents dont le rôle est semblable.

Les côtes du Calvados cumulent les désavantages :

- concavité avec présence de substrats sablo-vaseux à fortes capacité d'accueil de bactéries ;
- existence d'un platier rocheux limitant les échanges avec le large ;

/...

- courantologie des zones les plus sensibles en circuit quasi-fermé aboutissant à un confinement ;
- vents dominants de Sud-Ouest peu favorables à la dispersion des effluents de la Baie de l'Orne à l'embouchure de la Seine.

Il faut également préciser que les havres qui parsèment la côte Ouest du département de la Manche connaissent des problèmes identiques de confinement.

#### Les problèmes dus aux cours d'eau

Ces problèmes se posent essentiellement sur les côtes du Calvados où pas moins de cinq rivières importantes (Vire<sup>4</sup>, Seulles, Orne, Dives et Touques) déversent sur le littoral une partie des pollutions qu'elles ont drainées sur leur bassin versant. La Vire et l'Orne posent notamment au niveau de leurs estuaires de réels problèmes de salubrité. Outre les résultats insatisfaisants enregistrés au plan bactériologique sur les portions non négligeables du linéaire côtier, les mesures effectuées par l'I.F.R.E.MER. montrent également par endroits<sup>5</sup> une augmentation régulière et inquiétante des concentrations en métaux lourds et toxiques.

Il n'est pas non plus possible de passer sous silence le rôle joué dans ce domaine par la Seine. En drainant un bassin industriellement et démographiquement très développé, ce fleuve est devenu un énorme collecteur dont les flux altèrent pour partie la qualité des eaux des rivages du Calvados. Relativement neutre au plan bactériologique, la Seine affecte surtout la qualité des eaux à vocation coquillères de par ses teneurs élevées en métaux lourds et en toxiques (notamment les cadmium et P.C.B.). La diminution encourageante de certaines pollutions et de certains déversements (phosphogypses et dioxyde de titane en particulier<sup>6</sup>) est encore insuffisante pour permettre d'envisager dans un futur proche une quelconque reconquête de la salubrité de ce fleuve, de son estuaire et de sa frange littorale sud.

#### L'efficacité variable des structures d'assainissement

Les précédents développements ont insisté sur le caractère quantitativement satisfaisant des structures d'assainissement. Mais l'analyse

---

<sup>4</sup> - Y compris l'Aure.

<sup>5</sup> - A Bernières-sur-Mer et à Hermanville-sur-Mer (Calvados) on a constaté dans les moules une augmentation des concentrations en mercure, plomb et cadmium.

<sup>6</sup> - En diminution certes mais encore trop importants au regard de la réglementation.

qualitative de leur fonctionnement amène à poser rapidement la question de leur efficacité.

Tout d'abord, les réseaux dont le rôle est essentiel, connaissent de gros problèmes de conception, d'organisation et d'exploitation qui diminuent notablement leur rendement d'ensemble.

♦ Au niveau de la conception, on note l'existence permanente de problèmes d'interconnexions eaux usées-eaux pluviales qui sont à l'origine d'eaux parasites encombrant le réseau, réduisant le rendement des stations et altérant finalement le milieu récepteur. De surcroît, la conception même des réseaux les rend souvent inaptes à une exploitation future : localisation inadéquates des regards, des postes de relevage, des déversoirs d'orage et inexistence en de nombreux endroits de télé-alarmes.

♦ Au niveau de l'organisation, le Comité déplore l'absence très fréquente de plans de réalisation des réseaux tenus à jour et les trop nombreuses incohérences qui marquent la réalisation des travaux d'extension ou de modification des réseaux.

♦ Au niveau de l'exploitation, le principal reproche tient dans une surveillance et un entretien insuffisants, parfois même inexistant, qui aboutissent généralement à des interventions curatives et non préventives.

Dans ce domaine, le Comité souligne le peu d'attention porté par les communes ou les syndicats de communes à la gestion de leurs réseaux. Souvent gérés individuellement en régie ou par des contrats d'affermage mal négociés, les réseaux, pourtant pièces maîtresses du système d'assainissement, présentent un bilan de fonctionnement négatif surtout dans l'Est du Calvados.

Les stations d'épuration, prises dans leur ensemble, souffrent d'un certain nombre de dysfonctionnements.

Tout d'abord, leur nombre a priori satisfaisant, ne doit cependant pas cacher une certaine obsolescence notamment dans le Calvados, département qui a procédé précocement à leur installation. Ainsi, la majorité des stations du Calvados a été édifée entre 1970 et 1980. Elles présentent donc des signes parfois manifestes de fatigue et ne sont plus toujours adaptées aux pollutions et aux flux. A ce sujet, un problème important et difficile à résoudre réside dans l'adaptation des structures d'assainissement aux fluctuations générées par les migrations hebdomadaires et estivales, certaines communes voyant leur population multipliée par cinq et plus en été. En l'état actuel des choses, le S.A.T.E.S.E. (Service d'Assistance Technique pour l'Exploitation des Stations d'Épuration) estime que 23 % des stations sont à refaire et 32 % à améliorer.

Enfin, les stations ne sont pas toujours conduites avec la compétence requise ; se pose ici la question de la formation continue et permanente des personnels chargés de leur fonctionnement.

#### □ Les rejets non traités

Outre les rejets naturels (rivières, gouttes de marais) et ceux dus aux stations d'épuration, se pose sur l'ensemble du littoral bas-normand, le problème des eaux pluviales. Celles-ci bénéficient d'une collecte mais non d'un traitement. Les eaux pluviales, plus ou moins polluées, sont dirigées vers le milieu puisque pratiquement nulle part sur le littoral bas-normand, il n'existe de structures de rétention opérationnelles. Le problème se pose évidemment avec une grande acuité dans les secteurs les plus urbanisés et en particulier dans la moitié Est du Calvados.

Enfin pour mémoire, il faut rappeler que subsistent toujours des rejets sauvages qui aboutissent soit directement sur le rivage, soit dans le réseau pluvial, soit dans les cours d'eau. Ces rejets non traités affectent parfois sévèrement la qualité des eaux littorales.

L'ensemble de ces contraintes physiques et de ces problèmes techniques se retrouve peu ou prou dans tous les secteurs littoraux de la Basse-Normandie mais sont surtout concentrés dans la partie Est du Calvados. Cette situation localement difficile est, en matière d'eau de baignade, aggravée par l'existence d'un système d'appréciation des analyses très sévère sanctionnant le moindre mauvais résultat par un déclassement sans appel. On peut à cet égard déplorer que certains départements, méridionaux pour la plupart, interprètent avec un laxisme certain les résultats des analyses de qualité auxquelles ils procèdent, surévaluant de ce fait la qualité réelle de leurs eaux de baignade, ce au détriment des départements plus respectueux de la réglementation.

**Les propositions et les orientations en faveur de la qualité  
des eaux littorales bas-normandes**

Dans la perspective évidente d'un renforcement de la vigilance en matière de qualité des eaux littorales, et dans l'optique, non moins évidente, d'un développement économique et urbain de la frange littorale bas-normande, il est apparu tout à fait nécessaire au Comité Economique et Social de présenter aux pouvoirs publics un certain nombre de propositions et d'orientations en matière d'amélioration de la qualité des eaux littorales.

/...

Ces propositions et ces orientations sont de trois ordres : certaines sont de portée générale, d'autres d'ordre technique, enfin les dernières sont directement adressées au Conseil Régional.

Ces propositions tiennent compte d'objectifs que l'on peut qualifier de raisonnables et de réalistes :

\* en matière d'eaux de baignade, pour le Calvados, il faut parvenir à terme à une qualité B pour l'ensemble des plages avec la recherche de quelques points d'ancrage en A. De toute façon, les conditions naturelles et urbaines ne permettent pas une généralisation de la qualité A comme dans la Manche. Dans ce dernier département, il s'agit à l'inverse de venir à bout des dernières plages classées en C et de porter la qualité d'ensemble au plus haut ;

\* en matière d'eaux conchylicoles et coquillères, pour le Calvados, il faut avoir présent à l'esprit que l'évolution de la qualité se fait aujourd'hui à l'inverse de celle des eaux de baignade. Il s'agit donc de prôner une reconquête progressive notamment entre les estuaires de l'Orne et de la Seine, avec la possibilité à l'Ouest d'étendre les zones à vocation conchylicole. Dans la Manche, il faut maintenir la qualité d'ensemble et favoriser toute occasion d'étendre la conchyliculture ou de diversifier les productions vers l'aquaculture, en assainissant en particulier les havres de la côte Ouest.

Enfin, le Comité tient à préciser que l'ensemble de ces propositions n'a de sens que si la réglementation existante régissant la salubrité est respectée et appliquée sans complaisance tant au niveau des communes (branchements sur le réseau, assainissement individuel) et des industries (rejets dans le milieu, en particulier dans la Seine et son estuaire) que de la cueillette et de la pêche des coquillages en secteur insalubre.

#### □ Les propositions d'ordre général

Ces propositions recouvrent trois domaines : la gestion communale des structures d'assainissement, la connaissance de l'interface littorale, la constitution progressive d'objectifs de qualité des eaux littorales.

L'amélioration de la gestion communale ou intercommunale des structures d'assainissement semble indispensable au Comité d'autant plus que les questions d'hygiène et de salubrité sont aux termes du code des communes de la compétence des Maires. Si la gestion des stations d'épuration, effectuée de manière communale, intercommunale ou districale, apparaît globalement satisfaisante, il n'en est pas de même des réseaux généralement gérés en régie individuelle ou par le biais de contrats d'affermage mal négociés (insuffisance de l'obligation de surveillance, périodicité inadaptée du remplacement des pièces maîtresses, etc...). Il faut donc, de l'avis du Comité, s'orienter vers une unité intercommunale de gestion des stations et des réseaux, soit sous la forme de régies fortes, soit par la passation de contrats-conseils d'affermage types établis à l'intention des communes.

L'amélioration de la connaissance d'un certain nombre de mécanismes naturels propres au littoral doit être poursuivie et complétée. De telles études ont déjà été partiellement menées dans la Manche (sur l'érosion marine de la Baie du Mont-Saint-Michel à Barneville-Carteret<sup>7</sup>, et sur la modélisation des eaux conchylicoles de la Côte Ouest du Cotentin entre Granville et le havre de Geffosses par l'I.F.R.E.MER.) et dans le Calvados (sur la Côte de Nacre). Certains secteurs en particulier dans le Calvados (Côte Fleurie par exemple) pourraient faire l'objet de protocoles de recherche identiques afin de mieux appréhender les systèmes complexes qui président à la dispersion des rejets et à leur localisation. En outre, ces études une fois menées, permettraient à la Basse-Normandie de participer à part entière aux probables négociations qui interviendront à plus ou moins long terme sur les problèmes posés par la reconquête de la qualité des eaux de l'estuaire et de la Baie de Seine.

La mise en oeuvre, secteur par secteur, de véritables cartes d'objectifs de la qualité des eaux littorales doit être recherchée. Il s'agirait donc d'établir sur des linéaires côtiers, présentant une certaine homogénéité, des plans d'amélioration de la qualité prenant en compte les vocations du secteur, le constat de la qualité à un moment donné, l'inventaire et la localisation des rejets, les diagnostics de fonctionnement des structures d'assainissement, l'influence du bassin versant et les perspectives de qualité retenues.

Ces documents d'arbitrage permettraient de donner sans nul doute à la programmation dimension et cohérence.

#### Les propositions d'ordre technique

Ces propositions ont pour objectif d'améliorer de l'amont vers l'aval l'efficacité des dispositifs d'assainissement existants.

L'optimisation du fonctionnement des réseaux doit être impérativement recherchée. Une collecte efficace des eaux usées est en effet indispensable à l'obtention d'un niveau acceptable de qualité des eaux littorales. En ce sens, les opérations de diagnostic des réseaux doivent être intensifiées et surtout suivies des travaux nécessaires. Ainsi doit-on lutter contre les interconnexions eaux usées-eaux pluviales, surveiller les points critiques où la pollution collectée peut rejoindre le milieu naturel (déversoirs d'orage, regards mixtes, postes de relevage équipés de trop-plein) et mettre à jour les plans de réseaux. A cet égard, il semble judicieux au Comité d'équiper les points sensibles des réseaux de systèmes de télé-surveillance ou de télé-alarme.

Plus généralement, le Comité considère qu'en la matière les Maires de communes littorales ou les Présidents d'unités intercommunales

---

<sup>7</sup> - Menée par l'équipe du Professeur Larsonneur de l'Université de Caen, reconnue au niveau national pour ses compétences.

doivent faire preuve de plus de détermination notamment en ce qui concerne l'exercice de leurs pouvoirs de police, en mettant tout en oeuvre pour réduire les dysfonctionnements (volontaires ou non) qui affectent le rendement des réseaux.

La modernisation et le renouvellement d'une partie des stations d'épuration doivent être envisagés. En effet, selon les experts, 50 % d'entre elles doivent être rénovées ou remplacées. Ce constat est l'occasion pour regrouper certaines d'entre elles, par trop obsolètes, et pour équiper d'autres de dispositifs optimisant la qualité des rejets.

Enfin, il faudra dans les toutes prochaines années préparer la mise en place de systèmes de collecte et surtout de traitement des eaux pluviales, objectif que s'est d'ailleurs fixé l'Agence de l'Eau pour son programme pluriannuel 1992-1996. De la même manière, l'ampleur et l'évolution des pollutions drainées par les principaux bassins versants des littoraux bas-normands devront faire l'objet d'une surveillance attentive.

La diminution du nombre des points de rejets doit aussi être recherchée. Il s'agit tout d'abord de faire cesser les rejets parasites, permanents ou épisodiques. Il faut ensuite encourager le regroupement des points de rejets en particulier à l'occasion de la rénovation des réseaux ou de l'édification de nouvelles stations d'épuration. Il faut enfin, quand cela est possible, diriger les rejets après traitement vers l'intérieur de la zone littorale, dans les zones humides par exemple. Cette solution peut être envisagée en arrière des côtes du Calvados où de tels sites ne manquent pas : Grandcamp, Ver-Meuvaines, Courseulles, zone inférieure de l'Orne, Touques, etc.... Cette nouvelle vocation donnée aux marais pourrait par ailleurs en sauver certains menacés par une urbanisation galopante et insuffisamment maîtrisée.

La localisation optimale des points de rejets subsistants le long et au large de l'estran doit constituer un objectif à moyen terme, notamment en mettant en application les conclusions des études scientifiques, existantes ou à venir, relatives à la courantologie et à la dispersion des effluents.

Enfin, des menaces de pollutions d'origine maritime (marée noire, pollutions chimiques...) pèsent sur le littoral bas-normand. Les dispositifs et les procédures de protection et de lutte existent (Plans Polmar). Ils doivent être maintenus et perfectionnés tant la circulation maritime au large et à partir de nos côtes est appelée à croître dans les années à venir.

#### **□ De nouvelles modalités d'intervention du Conseil Régional**

Le Comité considère tout d'abord que la politique actuellement suivie par le Conseil Régional doit être développée dans le cadre du futur 3ème Plan Régional. En effet, son contenu prend globalement en compte l'ensemble des problèmes posés sur le littoral en matière de qualité des eaux, en participant à l'amélioration de la collecte ou du traitement des rejets, en

/...

intervenant sur les points noirs situés sur les cours d'eau, et en concentrant son intervention sur des secteurs sensibles.

Toutefois, le Comité a remarqué qu'en matière d'assainissement et plus largement d'environnement, le Conseil Régional n'est pas associé comme il devrait l'être à la programmation des opérations. De ce fait, le Conseil Régional alimente un véritable fonds de concours, mis à l'entière disposition des instances départementales. Le Comité a également observé qu'en raison du plafonnement instauré par les Départements en matière de subventionnement des opérations (de l'ordre de 60 à 75 % du montant global des travaux selon les départements), les crédits régionaux sont banalisés sans référence apparente aux priorités régionales.

Ainsi, le Conseil Régional ne bénéficie pas, auprès des collectivités de base et des usagers même, de la considération qu'il est en droit d'attendre eu égard aux efforts qu'il consent dans ce domaine.

Compte-tenu de ces observations liminaires, le Comité estime que le Conseil Régional gagnerait à donner à certaines de ces actions une plus grande spécificité :

- \* en finançant d'abord de manière très significative (à 50 % ou plus) quelques actions novatrices ou susceptibles d'induire des effets tangibles sur la qualité des eaux littorales ;

- \* en se dotant ensuite, soit d'une cellule technico-administrative dans le domaine de l'environnement, soit plus simplement en nouant des relations conventionnelles avec les services régionaux extérieurs de l'Etat pour s'assurer de la cohérence technique et écologique des projets qui lui sont soumis ;

- \* en définissant enfin, avec l'ensemble des partenaires concernés, de véritables objectifs de qualité des eaux littorales qui, secteurs côtiers par secteurs côtiers, faciliteraient la détermination des options d'aménagement et d'équipement les plus compatibles avec la salubrité du littoral.

Au plan détaillé, le Comité souhaite que le Conseil Régional étoffe sa politique d'actions supplémentaires dans les domaines scientifique et technique.

- ♦ *Au plan scientifique*, la connaissance fine de certains secteurs très affectés par des problèmes de salubrité s'avère encore insuffisante ; c'est le cas par exemple de la Côte Fleurie. Il serait utile de lancer pour les secteurs concernés des études sur la dispersion et l'épuration des rejets et sur leurs conséquences sur les organismes vivants. Ces études, dont la Région devrait être l'initiatrice, apporteront au Conseil Régional des éléments précieux d'appréciation sur le bien-fondé et la cohérence des projets qu'il est appelé à soutenir. Elles serviraient également de base à la détermination ultérieure d'objectifs de qualité des eaux littorales bas-normandes, documents d'arbitrage dont la nécessité s'imposera dans les années à venir.

/...

♦ *Au plan technique*, le Comité invite le Conseil Régional à développer, outre ses actions traditionnelles dans le domaine de l'assainissement du littoral, quelques actions spécifiques (avec des taux de financement très incitatifs) pouvant produire des effets positifs sur la qualité des eaux. Ainsi, l'amélioration du rendement et de la sécurité de fonctionnement des réseaux apparaît essentielle. En ce sens, l'équipement des réseaux en moyens de surveillance à distance (télé-alarme...) pourrait être pris en charge par le Conseil Régional (de l'ordre, par exemple, de 50 % du montant total des travaux) sous réserve de la réalisation préalable d'un diagnostic de réseau<sup>8</sup>.

De même, le traitement des eaux pluviales va devenir une priorité dans les années à venir ; se posera alors avec acuité le problème de la construction de structures adaptées tels les bassins-tampons. Le Conseil Régional pourrait, à cet égard, participer significativement à la constitution de réserves foncières pour l'installation ultérieure de ces dispositifs.

Le Conseil Régional pourrait également financer toute étude de faisabilité visant à favoriser les rejets non sur le littoral mais à l'intérieur des terres.

Enfin, le Conseil Régional, en accord avec l'Etat, pourrait examiner les conditions d'un renforcement des moyens de détection et de lutte contre d'éventuelles pollutions accidentelles d'origine maritime.

En conclusion, le Comité Economique et Social souhaite vivement que le Conseil Régional poursuive son intervention en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux littorales en étayant sa politique actuelle d'actions spécifiques susceptibles de mieux valoriser l'entité régionale. Cette consolidation suppose, c'est évident, une augmentation de l'enveloppe allouée à cette politique dans le cadre du futur 3ème Plan Régional, ainsi qu'une participation plus évidente du Conseil Régional au processus de programmation ; ceci serait pleinement justifié au vu des crédits consacrés par la Région à cet élément important d'une politique globale d'aménagement du territoire au service du développement économique et social de la Basse-Normandie.

Le Comité propose également qu'il soit procédé à un regroupement des différentes cellules d'observation du littoral, d'études techniques et de conseils auprès des décideurs de la Région, disposition qui trouverait logiquement sa place dans le prochain Contrat de Plan Etat-Région.

Enfin, le Comité attire l'attention du Conseil Régional sur le caractère nécessairement interrégional de certaines actions qu'il faudrait entreprendre en faveur de la salubrité des baies les plus importantes. En ce

---

<sup>8</sup> - Actuellement financé à 70 % par l'Agence de l'Eau.

sens, une véritable coopération doit s'instaurer avec la Bretagne pour la Baie du Mont-Saint-Michel, et surtout avec la Haute-Normandie pour la Baie de Seine notamment pour fixer les conditions et les actions grâce auxquelles la Seine pourrait retrouver une qualité compatible avec le développement économique des côtes de l'Est du Calvados".

- Après en avoir délibéré ;

**A D O P T E**, à l'unanimité moins 6 abstentions, l'avis de la Commission n° 3.

**Le PRESIDENT,**

**Maurice DROULIN**